

Tarifs | Aides aux familles

• Familles fougeraises

Centre de loisirs

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
La journée	3,89 €	3,89 €	4,27 €	4,50 €	4,78 €	5,01 €	5,28 €	5,52 €	5,76 €	6,01 €
Le repas	1,01 €	1,40 €	1,89 €	2,38 €	2,85 €	3,29 €	3,76 €	4,21 €	4,69 €	5,03 €
La demi-journée (mercredi après-midi et vacances)	2,97 €	2,99 €	3,01 €	3,03 €	3,05 €	3,07 €	3,09 €	3,11 €	3,13 €	3,15 €
Journée Mini camp	5,58 €	5,81 €	6,08 €	6,30 €	6,59 €	6,79 €	7,05 €	7,31 €	7,55 €	7,83 €

Cantine et périscolaire

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Accueil matin ou soir (la vaca- tion) ⁽¹⁾	0,86 €	0,88 €	0,90 €	0,92 €	0,94 €	0,96 €	0,98 €	1,00 €	1,02 €	1,04 €
Repas maternel et activités du midi	1,01 €	1,21 €	1,85 €	2,38 €	2,90 €	3,40 €	3,84 €	4,34 €	4,46 €	4,68 €
Repas élémentaire et activités du midi	1,01 €	1,21 €	1,86 €	2,51 €	3,14 €	3,63 €	4,10 €	4,67 €	4,82 €	5,03 €

(1) Les montants s'appliquent le matin et le soir : 7h15-8h45; 16h30-17h30; 17h30-18h30 = une vacation.

Pass'Partout

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Activité unique	1 mini stage = 7,10 € ou 1 sortie = 12,10 €									
Formule mixte	« petite carte » à 14,20 € : 1 mini stage + 1 sortie + 1 entrée piscine + animations ouvertes « grande carte » à 26,30 € : 2 mini stages + 2 sorties + 2 entrées piscine + animations ouvertes									
Journée Mini Camp	7,60 €	8,61 €	9,86 €	11,06 €	12,29 €	13,37 €	14,57 €	15,73 €	16,93 €	17,89 €

• Familles non fougeraises

Centre de loisirs

Mercredi après-midi	Demi-journée	Journée	Mini camp / jour	Le repas
3,15 €	6,78 €	13,57 €	16,98 €	5,05 €

Cantine et périscolaire

Accueil matin ou soir	Repas maternel	Repas élémentaire
1,04 €	4,68 €	5,05 €

Pass'Partout

Activité unique	1 mini stage = 7,10 € ou 1 sortie = 12,10 €
Formule mixte	« petite carte » à 14,20 € : 1 mini stage + 1 sortie + 1 entrée piscine + animations ouvertes « grande carte » à 26,30 € : 2 mini stages + 2 sorties + 2 entrées piscine + animations ouvertes
Journée Mini Camp	27,08€

CALCULER VOTRE TARIF

- Pour les familles fougeraises ou ayants droit

Pour établir votre tarif,

1. Vous pouvez commencer par l'estimer en vous aidant du tableau de calcul ci-dessous.

Total des revenus annuels du foyer année 2016 (salaires, primes, indemnités, pensions, RSA, ...) € divisé par 12 =€/mois (A)	A =€
Total mensuel des prestations sociales (allocations familiales, complément familial, allocation libre choix, ...) =	B =€
Abattement par enfant à charge : Nombre d'enfant(s) x 588,01 € =	C =€
Abattement forfaitaire, uniquement si les 2 parents travaillent ou si le parent isolé travaille : - pour une famille de 1 enfant : 117,60 € - pour une famille de 2 enfants ou plus : 176,40 €	D =€
Résultat : A+B-C-D =	R =€

Si R est compris entre	< à 0,00	0 et 427,56	427,56 à 795,06	795,06 à 1162,58	1162,58 et 1505,58	1505,58 et 1811,85	1811,85 et 2093,60	2093,60 et 2350,86	2350,86 et 2595,87	≥ à 2595,87
Votre barème	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10

2. Présentez-vous Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Si vous obtenez un barème entre T1 et T9 ou en cas de doute, allez au CCAS, 88 rue de la Forêt
Téléphone : 02.99.94.82.00
Bureaux ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Fermés le mardi matin.

Pour déterminer précisément votre barème, vous devrez fournir les documents suivants :

1. Avis d'imposition 2017 sur le revenu de l'année 2016,
2. Trois derniers bulletins de salaires ou trois dernières notifications de ressources (Assedic, pensions, RSA, allocations...),
3. Notification de droits CAF,
4. Livret de famille, si garde alternée présenter le jugement,
5. Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Attention : cette démarche est à faire chaque année dès le mois d'août/septembre. Si la situation familiale change en cours d'année, il est possible de faire recalculer son tarif qui sera pris en compte. A défaut de faire établir votre barème au CCAS, le tarif le plus élevé (T10) sera appliqué dès le début de l'année scolaire.

2. Pour les familles non fougeraises

Adressez-vous à la mairie de votre domicile pour connaître et faire valoir vos éventuels droits à l'aide sociale.
Les factures sont établies mensuellement et adressées par courrier au responsable payeur.
Le paiement s'effectue auprès du trésor public.
Les services d'accueil périscolaire et centre de loisirs vacances bénéficient d'un accompagnement financier de la CAF d'Ille-et-Vilaine.

